

Investissement Canada—Loi

Confier la surveillance de toute l'opération à une agence qui pourrait porter le nom d'Investissement Canada ou de Caninvest.

Apparemment, ils avaient donc prévu un autre nom. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont dit qu'ils créeraient un organisme du nom d'Investissement Canada. Mais son rôle, tel qu'il avait été défini alors, était très sensiblement différent de ce qu'on nous propose aujourd'hui. Nous constatons aujourd'hui qu'Investissement Canada servira d'agence de publicité au gouvernement pour attirer les capitaux étrangers. Ce n'est pas le rôle dont il avait été question pendant la campagne électorale. Il n'y a que le titre, que le nom qui est le même. Mais le rôle est très différent.

Dans la plupart des cas, il n'y aura pas d'examen des nouveaux investissements. C'est ce que le ministre a affirmé ce matin. Si le gouvernement n'a pas terminé son examen à la fin du délai prescrit, l'approbation sera donnée d'office. Autrement dit, le gouvernement devra procéder rapidement à l'examen ou bien l'approbation sera acquise.

Cela va directement à l'encontre du projet de loi. L'article 5 stipule: «Il incombe au ministre». Le responsable est donc le ministre. Le ministre a diverses fonctions qui sont notamment de:

... s'assurer que les avis et les examens d'investissement soient conformes à la présente loi;

... aider à l'élaboration des politiques en matières industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada;

Selon l'article 5, la preuve incombe au ministre. Il incombe au ministre de faire différentes choses. Et s'il n'agit pas durant le délai prescrit, l'approbation est acquise d'office. Voilà une contradiction flagrante. Nous ne pouvons appliquer les deux politiques simultanément. D'une part, on ne peut donner certaines attributions au ministre et d'autre part, les lui retirer en disant que s'il n'agit pas dans un certain nombre de jours, l'approbation est accordée d'office. Il faudra revoir cette disposition.

La question n'est pas de savoir si nous voulons des investissements étrangers, car nous en voulons, mais il faut veiller à ce qu'ils servent au mieux les intérêts de tous les Canadiens. On pourrait même ajouter les intérêts à long terme du Canada. Il ne saurait en être autrement. Nous devons prendre des initiatives à long terme qui profitent à notre pays pendant des années.

Cette politique pourrait bien avoir les mêmes effets pour nous que pour l'Amérique centrale, nous mettant totalement à la merci des autres et nous laissant sans aucune emprise sur notre destinée. Ce n'est pas de cela que nous voulons. Le gouvernement devrait réfléchir, réexaminer son projet et y apporter de profondes modifications. Le titre pourrait bien rester le même. Il suffirait peut-être de revoir une partie de la loi. Nous accueillons volontiers les propositions constructives. Cependant, nous ne voulons pas tout donner. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que notre pays était ouvert aux affaires. Mais pas à n'importe quel prix.

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable collègue s'il croit que la vente de Petrofina à Petro-Canada a créé des emplois au Canada, parce que plusieurs de ses collègues ont laissé entendre que la présence d'une société étrangère au pays crée plutôt du chômage que de l'emploi.

Alors, je voudrais savoir, premièrement, si l'achat de Petrofina par Petro-Canada a créé des emplois au Canada, et, deuxièmement, s'il sait combien de sociétés japonaises et allemandes, dans le domaine de l'emballage, de la technologie de pointe et dans celui de l'informatique ont été découragées à venir s'installer au Canada, parce qu'elles ne voulaient pas perdre de temps pour passer par l'agence de tamisage, et qui ont alors plutôt décidé d'aller s'établir aux États-Unis ou en Europe.

Alors est-ce que, d'après l'honorable député, ces situations-là ne devraient pas l'inquiéter vis-à-vis de la création d'emplois?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis sûr que ma collègue, l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly), sait que 92 p. 100 de toutes les demandes faites à AEIE ont reçu une approbation favorable dans le passé. On ne doit donc pas dire que les demandes faites dans le passé ont empêché l'investissement étranger. Ce n'est pas là le but de ce que nous faisons aujourd'hui.

Ce qui est important, monsieur le Président, c'est de s'assurer que l'investissement étranger est fait dans le meilleur intérêt de notre pays. Et c'est cela que nous, nous voulons. Et je suis sûr que c'est ce que les électeurs de la circonscription de Gatineau veulent aussi.

• (1640)

Monsieur le Président, en ce qui a trait à Petrofina, nous avons, à un certain moment, dans ce pays notre industrie du pétrole, une industrie qui ne nous appartenait pas du tout. Nous étions entièrement prisonniers d'investisseurs étrangers. Nous n'étions pas maîtres chez nous dans le domaine pétrolier. Nous avons pris une décision, et une bonne décision, voulant que l'industrie devrait appartenir aux Canadiens. Pour atteindre cet objectif, on n'a pas pu commencer une industrie nouvelle, refaire tout à partir de zéro. Alors il a fallu acheter des sociétés déjà existantes; il a fallu en payer le prix. Cela a dû être fait. Le gouvernement a pris une décision, conscient que c'était nécessaire et dans le meilleur intérêt de notre pays.

On se souviendra, monsieur le Président, qu'en 1979, un certain premier ministre avait parlé de vendre Petro-Canada. Et vous savez de quelle façon cela a été reçu par l'électorat lorsqu'on a tenté de vendre Petro-Canada. Cela a été très mal reçu. Alors, il est important pour nous d'appartenir... notre industrie pétrolière et toute notre industrie énergétique ou une grande proportion afin de s'assurer que les gens des autres pays ne feront pas ce qu'ils ont fait pendant la crise pétrolière lorsqu'on avait détourné des paquebots de pétrole du sol canadien et qu'on les avait envoyés dans d'autres pays. Cela a été fait dans le passé, monsieur le Président, et...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Une autre question?

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

J'ai posé deux questions à mon honorable collègue. Est-ce que l'achat de Petrofina par Petro-Canada a permis la création d'emplois? Il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai aussi demandé si l'existence de la...

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette.